

Lorsque l'on considère l'année de 365 jours, il faut retrancher de l'intérêt à 6 pour cent $\frac{1}{3}$.

J'ai multiplié les exemples pour démontrer l'excellence de cette méthode. Elle peut s'appliquer à la généralité des cas qui se rencontrent dans la règle d'intérêt.

Pour éviter au jeune homme de nombreuses difficultés et lui rendre moins sensible la transition de l'école au comptoir, il serait à désirer qu'en lui apprit à connaître toutes les pièces d'argent ayant cours dans le pays ainsi que les billets des différentes banques ; à changer les greenbacks en argent du Canada, vice versa ; enfin on devrait, autant que possible, lui rendre familières toutes les différentes transactions qu'il pourrait rencontrer plus tard dans le commerce.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à vous dire sur ce sujet, qui de sa nature est très-arde ; mais j'ajouterais en terminant qu'à dans notre siècle de lumières où tout marche avec une rapidité étonnante vers le progrès, obligés que nous sommes de vivre au milieu de compatriotes d'origines différentes et dont l'aptitude pour le calcul est, pour ainsi dire, proverbiale, ayant des relations commerciales très-fréquentes avec nos voisins des Etats Unis, il est de la plus grande importance comme de notre plus grand intérêt de nous tenir à leur niveau, si nous ne voulons pas mériter le titre de race inférieure et arriérée ; or, nous ne pourrons maintenir notre position, qu'en autant que notre enseignement sera sur le même pied que le leur, que nos livres d'écoles renfermeront tous les besoins du jour. Ainsi, pour être acceptable, un traité d'arithmétique doit contenir toutes les améliorations les plus récentes, toutes les méthodes les plus simples, les plus courtes et les plus suivies dans les affaires ; car, Messieurs, les principaux éléments ne nous manquent pas ; notre jeunesse est aussi intelligente et à autant de dispositions pour le calcul que celle de toute autre nationalité. C'est donc à nous, Instituteurs Canadiens, qu'incombe le devoir de développer en elle cette précieuse faculté, et j'ai l'intime conviction qu'avec du travail, de l'énergie, de la persévérance, nous réussirons à faire de nos jeunes gens d'excellents calculateurs qui pourront figurer partout avec avantage, et alors, nous aurons rendu un grand service au pays.

J. B. CLOUTIER.

Discipline.—Conduite de l'École.

SECTION III.

Des différentes espèces de punitions.

(Suite.)

Commencez donc par avertir d'un ton ferme et sévère l'enfant qui est en faute ; reprenez-le en particulier, lorsque la faute est ignorée de ses camarades ; en public, quand la faute a été connue de tous. Si cela ne suffit pas, faites-le descendre de quelques places sur le banc qu'il occupe, afin de démontrer que celui qui se conduit mal mérite le dernier rang. Vous pouvez lui donner des mauvais points, qui, s'ils arrivent à une certaine mesure, détruiront ses droits à quelque récompense. Occupe-t-il un poste d'honneur, ôtez-le lui lorsque sa faute est de quelque gravité, pour prouver que l'enfant insoumis et paresseux n'est plus digne de votre confiance, n'est plus digne d'obtenir quelque prééminence sur ses camarades. S'il faut aller plus loin, séparez-le de ses camarades, mettez-le sur un banc à part, banc de déshonneur, comme il peut y avoir un banc d'honneur ; et certainement, si cette mesure est rare, et employée avec quelque solennité, elle produira un véritable effet, et n'aura pas l'inconvénient de priver l'enfant de la leçon, comme dans le cas où on le mettrait à la porte. Obtenez en même temps de votre maire, de votre curé, de fréquentes visites à l'école, et certainement la confusion que les coupables éprouveront, en se trouvant en leur présence à une place qui les humiliera, sera un excellent moyen de les engager à ne la plus mériter.

Nous n'avons eu en vue ici que les fautes ordinaires, qui tiennent plus à l'étourderie des enfants, à leur penchant naturel

pour l'insubordination, qu'à un cœur mauvais et corrompu. Si un enfant est coupable d'une méchanceté, ce n'est pas une punition commune qui le corrigerait ; ce n'est pas avec une retenue ou un mauvais point que vous agirez sur une fine dure et gitée. Dans une telle circonstance, amenez avec un air ému l'enfant méchant devant tous ses camarades ; adressez-lui non pas des reproches aigres et emportés, mais une exhortation vive et tonante, qui témoigne votre doulouleur étonnement, votre profonde pitié pour une perversité si étrangère à son âge. Une semblable correction fera impression sur lui, s'il lui reste encore quelque sensibilité.

Pour les fautes contre les mœurs, on sent assez que toute punition publique produirait un fâcheux scandale. Prenez le coupable à part, montrez-lui toute l'horreur de sa faute, tout le mal qu'il peut faire et aux autres et à lui-même ; puis, surveillez-le avec une extrême attention. S'il retombe dans les mêmes fautes, alors il n'y a pas à hésiter, *renvoyez-le* de l'école. Il faut séparer du corps le membre gangrené qui le corromprait tout entier. Qui ne sait avec quelle funeste facilité les mauvaises habitudes se répandent ! Renvoyez-le sans qu'aucune considération vous arrête ; c'est pour vous un religieux devoir, non pas parce que le vice lui-même est incurable, mais parce que pendant le temps que vous emploieriez à le guérir, il produirait dans l'école de déplorables fruits. Il est vrai que si une telle extrémité est nécessaire en pareil cas, c'est à peu près le seul où il soit permis d'y avoir recours. On peut dire, en général, que le maître est coupable lui-même, quand la paresse, l'insubordination ou l'insolence d'un élève en sont venues au point qu'il n'est plus possible de le supporter dans la classe.

SECTION IV.

Des différentes espèces de récompenses.

La question de l'utilité et de l'inconvénient des récompenses partage les esprits les plus raisonnables. Les uns, parce que l'application est vicieuse, rejettent même le principe ; et les autres, trouvant le principe excellent, en acceptent les fâcheuses applications, sans y trop regarder. Vos récompenses, disent tous ceux qui n'en veulent pas, rendent l'enfant présomptueux, et font naître des jalousies, des haines ; il n'en faut plus, et l'enfant ne doit être porté au bien que par l'amour du bien lui-même. Admirable théorie ! disent les autres ; il ne lui manque que d'être praticable. Vous raisonnez sur les enfants comme s'ils étaient des êtres pleins de sagesse, et vous leur supposez des qualités et des vertus qu'ils n'ont pas" (1).

Les derniers ont raison, sans doute, en demandant des récompenses, sans lesquelles il est difficile que les enfants aient de l'ardeur pour le travail. Les seconds, malgré la réprobation exagérée dont ils frappent les récompenses, posent cependant un principe vrai : c'est que dans l'instruction primaire surtout, dans cette sphère modeste, où il est si dangereux d'exalter les idées, d'enflammer les ambitions, jamais les récompenses ne doivent être le résultat de luttes, qui seront funestes si elles sont solennelles ; jamais leur distribution ne doit être entourée d'une pompe qui ne peut que gâter l'esprit et le cœur des enfants.

Nous avons proclamé l'émulation utile, nécessaire ; il faut donc mettre de temps en temps les élèves aux prises, et accorder au vainqueur certaines distinctions, qui l'encouragent lui-même, qui excitent les désirs de tous. Mais d'abord, ces luttes doivent être rigoureusement enfermées dans l'enceinte de l'école. Que les maîtres se bornent à faire le bien des enfants qui leur sont confiés ; qu'ils repoussent, comme la plus dangereuse pensée, celle de faire briller leur école au-dessus de toutes les autres, dans un concours où chaque maître enverrait ses élèves les plus instruits. Ce n'est là qu'une pensée de vanité et d'ambition personnelle, mal déguisée sous le prétexte d'exciter le zèle des enfants.

De sages esprits déplorent l'usage des concours dans l'instruction secondaire elle-même ; que serait-ce donc dans l'instruction primaire, sinon un moyen sûr d'égarer de jeunes têtes, et de faire

(1) Lebrun, *Écho des écoles primaires*.